



www.africansummerschool.org

## African Summer School/Business Incubator 4 Africa IV édition: "African Philosophy" et "Afro-business"

---

### REGLEMENT pour étudiants internationaux de langue française

---

Le règlement de *African Summer School*, réservé aux étudiants internationaux parlant la langue française, prévoit les dispositions ci-après:

#### Art.1 – Objectif du cours

L'association *Africasfriends* promeut, en partenariat avec des sujets et organismes partenaires, un cours de spécialisation qui favorise le développement d'une nouvelle approche et vision de l'Afrique et qui transfère les connaissances et compétences : d'une part, dans les champs historique, sociopolitique et littéraire autour du thème de la **philosophie africaine**, de l'autre dans le cadre de l'**intelligence entrepreneuriale**. Le tout dans le but de promouvoir un protagonisme des jeunes soit dans le domaine de l'appropriation des connaissances humanistiques sur l'Afrique, soit dans le lancement des projets d'entreprise dans le continent africain ou dans le contexte européen (entreprises afrocentrée) ; African Summer School **suit une méthodologie basée sur l'éducation interculturelle, soit dans son organisation que dans la didactique.**

#### Art. 2 – Durée

Le cours aura une durée de 4 mois, dont 6 jours de séminaires. Les séminaires se dérouleront du 29 juillet au 5 août 2016 à Villa Bernini Buri ( Via Bernini Buri, 99 - 37132 Vérone - Italie). Chaque étudiant aura 3 mois pour conclure son travail pratique, soit le projet de business soit l'essai. Le cours se conclura avec la remise au mois de novembre 2016 des attestations de participation.

#### Art.3 – Admission et sélection

L'inscription est ouverte aux jeunes entre l'âge de 18 et 35, et sous réserve, à tous ceux qui désirent fortement y participer. La détention des diplômes spécifiques ne constitue pas un critère de sélection. Il est apprécié la connaissance d'autres langues hors du français, en particulier la langue italienne et/ou l'anglais.

Au cours participeront **50 étudiants** au maximum.

L'étudiant qui désire présenter sa candidature devra remplir le formulaire en ligne en toutes ses parties **pas plus tard que le 20 juin 2016 avant 23h59**. Le **formulaire** est en ligne à l'adresse : [www.africansummerschool.org](http://www.africansummerschool.org). Il doit aussi **signer** le présent **règlement** et **envoyer le tout** au secrétariat à l'adresse : [info@africansummerschool.org](mailto:info@africansummerschool.org)

Les participants seront **admis par ordre d'arrivée jusqu'à la dernière place disponible**.

Chaque candidat admis recevra la **réponse officielle via e-mail avant le 24 juin 2016**.



**AFRICA**

Associazione Africasfriends

Sede legale: via Ruberio 41 - 37132 Verona

Codice Fiscale: 93240370234

[info@africansummerschool.org](mailto:info@africansummerschool.org) - [www.africasfriends.com](http://www.africasfriends.com)



[www.africansummerschool.org](http://www.africansummerschool.org)

#### Art. 4 - Coûts

Indication importante: grâce au soutien de nos partenaires financiers, en cette deuxième édition nous avons réussi à réduire de **40% les frais réels de participation** à l'African Summer School, garantissant le standard de l'année passée.

Le coût de la formation (quota de participation) est de 390 euro (~~780 euro~~), y compris les frais de logement et de nourriture (vendredi 29 juillet soir – vendredi 5 août matin).

Une fois admis/e, officiellement (avec réponse via mail) le/la participant/e confirme son inscription par paiement des frais avant le **30 juin 2016 - 23h59**.

En aucun cas les inscrits ne peuvent demander le remboursement de leurs frais, à moins que la Summer School soit annulée.

Le quota de participation comprend les frais d'inscription à l'Association *Africasfriends*.

Les admis qui ne verseront pas les frais de participation à la date indiquée perdent leur admission.

#### Art. 5– Déroulement des cours

Les cours se dérouleront à la Villa Buri.

La journée typique de cours :

- leçons du matin 8.30 - 13.30
- leçons d'après-midi 15.00 – 19.00
- activités culturelles du soir à partir de 21.00

Les étudiants internationaux **participent seulement** aux cours principaux, donnés en français, du matin et du début d'après-midi. Ceux qui parlent italien ont la faculté de suivre tous les autres cours qui seront donnés en italien. Néanmoins, le 90% des cours est dispensé en français.

Durant les workshop, le secrétariat veillera à ce qu'il y ait un facilitateur linguistique dans chaque groupe.

Les activités culturelles ne comportent pas de barrières linguistiques.

La présence aux cours est obligatoire pour le 80% du programme. Les absences ne peuvent pas excéder les 7 heures (un cours). Eventuelles absences doivent être communiquées aux responsables du projet en avance et justifiées. La présence aux cours sera certifiée à chaque rencontre.

#### Art. 6 – Responsables des cours

La structure qui gère la formation est l'Association *Africasfriends*, par le truchement de la direction d'African Summer School.

Les responsables désignés spécialement pour la Summer School seront présents à chaque rencontre et seront disponibles pour n'importe quelle information ou éclaircissement.

Un autre organe nommé Comité de Sélection et d'Évaluation, aura le rôle de sélectionner les dossier de candidature des participants et d'évaluer les business plan dans le cadre du concours "Business Incubator 4 Africa", grâce au quel seront choisis les meilleurs projets de micro-entreprise.



Associazione Africasfriends

Sede legale: via Ruberio 41 - 37132 Verona

Codice Fiscale: 93240370234

[info@africansummerschool.org](mailto:info@africansummerschool.org) - [www.africasfriends.com](http://www.africasfriends.com)

Ce Comité est formé des représentants des partenaires de African Summer School.

Le Secrétariat s'occupe des procédures d'inscription et de la gestion logistique avant, durant et après les cours.

#### **Art. 7 – Evaluation de la formation et travail final**

A l'issue des six jours de cours, il sera demandé aux participants d'évaluer la formation offrant une analyse générale critique et constructive. Chaque étudiant, **pour l'obtention de l'attestation de participation**, devra produire un travail pratique, soit le projet de business soit l'essai. Le travail doit être transmis au secrétariat avant le 9 novembre (3 mois). Il ne sera pas relâché l'attestation aux étudiants qui ne présenteront pas le travail final.

Les essais, une fois évalués, pourront être choisis dans le cadre de la publication de *African Summer School Review*.

Le Comité de Sélection et d'Évaluation examinera tous les business plan des projets de micro-entreprise élaborés soit singulièrement soit en groupe, et sélectionnera les trois meilleurs en se basant sur leur caractère innovant, durable et sur leur réalisabilité.

Le participant ou le groupe gagnant responsable du projet arrivé en première position aura une année pour rendre opérationnel le projet de micro-entreprise, dès le mois de janvier 2017. Ce projet sera accompagné dans sa phase d'incubation par African Summer School.

Peuvent participer au concours « Business Incubator 4 Africa » seuls les étudiants internationaux qui travailleront en groupe avec des participants résidants en Italie.

African Summer School ne finance pas les projets de micro-entreprise qui se développent dans le cadre de l'activité formative. Son rôle se limite à la création, ensemble et en accord avec ses partenaires, des conditions capables de favoriser l'incubation du projet d'entreprise vainqueur du concours "Business Incubation 4 Africa".

#### **Art. 8 – Remise des attestations de participation**

Au mois de novembre l'Association *Africasfriends* organisera une soirée de remise des attestations de participation aux étudiants qui auront présenté, avant la date qui leur sera communiquée, leur travail pratique. Le meilleur projet de micro-entreprise aura un prix. La participation à cet événement est obligatoire sauf absence justifiée.

#### **Art. 9 – Dispositions générales**

L'African Summer School est une école à vocation interculturelle. Cette philosophie se veut d'être respectée durant tout le parcours formatif. Pour raisons liées à la documentation et la promotion de la Summer School, durant toute la semaine, nos opérateurs prendront de photos et des images vidéo. Par conséquent, en signant ce règlement vous consentez à l'usage de votre image tel que prévu par la loi italienne (décret -loi 196 / 03).

*Africasfriends* décline toute responsabilité pour tout type d'accidents qui puisse subvenir aux participants durant la période de formation.

Le présent règlement doit être signé et envoyé à *Africasfriends*.

\_\_\_\_\_  
( lieu, date )

\_\_\_\_\_  
( signature )



**AFRICA**

Associazione Africasfriends

Sede legale: via Ruberio 41 - 37132 Verona

Codice Fiscale: 93240370234

info@africansummerschool.org - www.africasfriends.com